

CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'AMENAGEMENT DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

(Uniquement pour les candidats en situation de handicap)

À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat

UNIQUEMENT pour les candidats souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve(s)

Document à déposer dans votre espace sécurisé

Je soussigné(e),
Docteur :
Médecin agréé par arrêté préfectoral
Adresse complète :
Date de la consultation ://
Certifie : □ Ne pas être le médecin traitant de M. Mme
Atteste que : M. Mmeest une personne en situation de handicap qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation, compte tenu de la forme et de la durée des épreuves.
Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).
Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (voir fonctions et nature des épreuves au dos de ce document) :
□ Pour les épreuves écrites obligatoires:
☐ Octroi d'un temps supplémentaire de composition. Préciser 1/3 temps ou ½ temps :
☐ Installation spécifique de la salle d'épreuve
Préciser:
☐ Installation de matériel particulier
Préciser:
☐ Mise à disposition d'un ordinateur
Préciser avec ou sans correcteur orthographique :
☐ Aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet
Aide d'une tierce personne pour répondre avec un ordinateur sous la dictée du candidat (lecteur scripteur).
☐ Autre(s) (Ex : sujets type Braille, agrandissement des sujets…):

	Four les epreuves orales obligatoires :		
	 Octroi d'un temps supplémentaire pour la préparation 	Précisez 1/3 temps ou ½ temps :	
	☐ Octroi d'un temps supplémentaire <u>pour la passation</u> :	Précisez 1/3 temps ou ½ temps :	
	☐ Autre(s), préciser la nature de l'aménagement nécessaire (ex : présence d'un interprète en langue des signes, utilisation d'un appareillage, etc…) :		
RAPPEL: Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigée pour l'exercice de la fonction.			
		ure et cachet du médecin agréé	

PRINCIPALES FONCTIONS

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2ème classe assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux du patrimoine. Des missions particulières, y compris des tâches d'une haute technicité, peuvent leur être confiées.

Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils peuvent être chargés de fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public, notamment des enfants, et de promotion de la lecture publique.

L'examen professionnel d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

<u>L'ÉPREUVE ÉCRITE</u>

Il s'agit d'une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en **trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée: 1 heure 30

L'ÉPREUVE ORALE

Elle consiste en un **entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui sont confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé